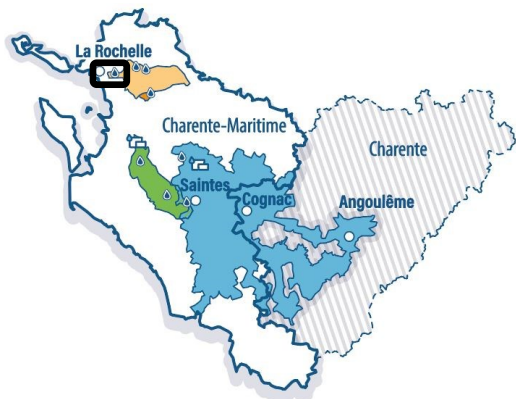


► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2024-2026

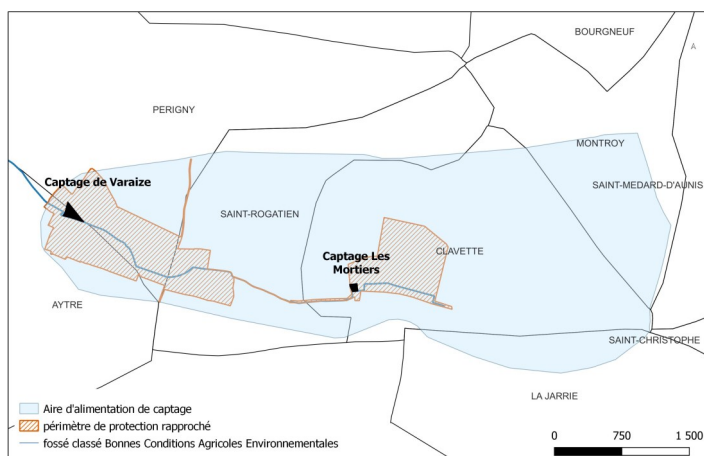


Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

Le captage de Varaize faisant partie de ces ressources stratégiques, la communauté d'agglomération de La Rochelle pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2024-2026.

L'objectif est d'évaluer le programme en 2026 pour identifier les marges de progrès et leviers pour la prochaine période 2027/2032.

► L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE VARAIZE



NB : le captage des Mortiers, situé en amont de celui de Varaize, partage la même aire d'alimentation. Son exploitation a été suspendue en janvier 2021 suite à une pollution au chlortoluron, dans l'attente de la révision de ses périmètres de protection (en cours).

► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le captage de Varaize est situé sur la commune de Périgny, en aval d'un thalweg peu profond orienté Est - Ouest. Ce vallon rejoint au Nord le canal de la Moulinette qui s'écoule vers le port de la Rochelle.

Réalisé en 1922, il collecte des eaux à **faible profondeur** (6 m/sol) et exploite la **nappe libre des calcaires fissurés du Kimméridgien**, directement alimentée par la pluie qui s'infiltre sur le bassin versant hydrogéologique.

Le bassin d'alimentation du captage correspond pratiquement au bassin versant topographique. Il ne dispose d'aucune protection de surface. La nappe est sub-affleurante en hiver, et il existe des relations directes avec les eaux superficielles. **Le cumul de ces facteurs rend la nappe particulièrement vulnérable aux activités pratiquées en surface.**



Superficie du territoire : 1300 ha



SAU : 1295 ha



40 exploitations concernées



Grandes cultures



Collectivité porteuse : Communauté d'agglomération de La Rochelle



Ressource : Eau souterraine (nappe du jurassique supérieur de l'Aunis)



Quantité d'eau prélevée : entre 0.2 et 0.8 Mm³/an



Alimentation partielle de la Rochelle (dilution avec eau de la Charente)

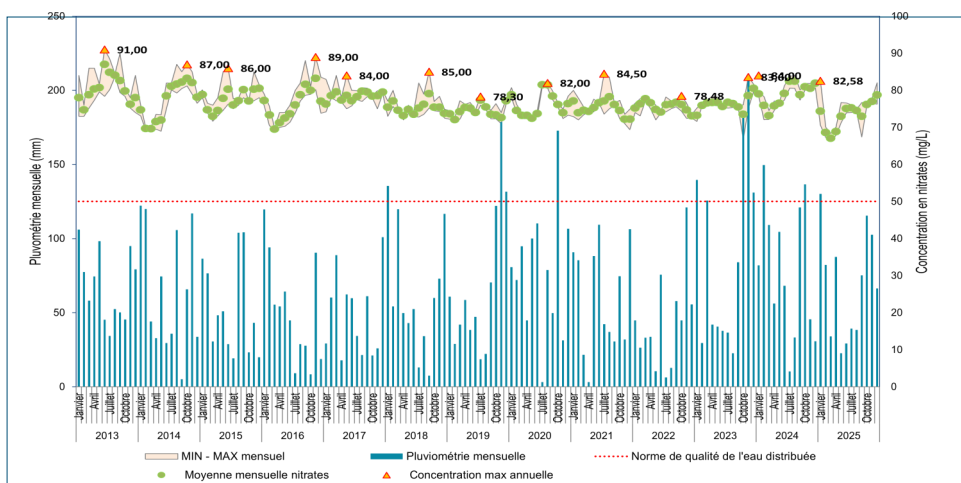
QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE VARAIZE

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES

Données auto-surveillance : mesure des concentrations en nitrate de chaque ouvrage tous les lundis matins

En 2025, la concentration moyenne en nitrates à Varaize s'est élevée à 73.5 mg/L. Elle diminue lentement mais régulièrement depuis plus de 10 ans, avec cependant des pics liés aux périodes de fortes pluies. Pour l'année 2025 la concentration maximale a été relevée en décembre et s'est élevée à 82.5 mg/L.

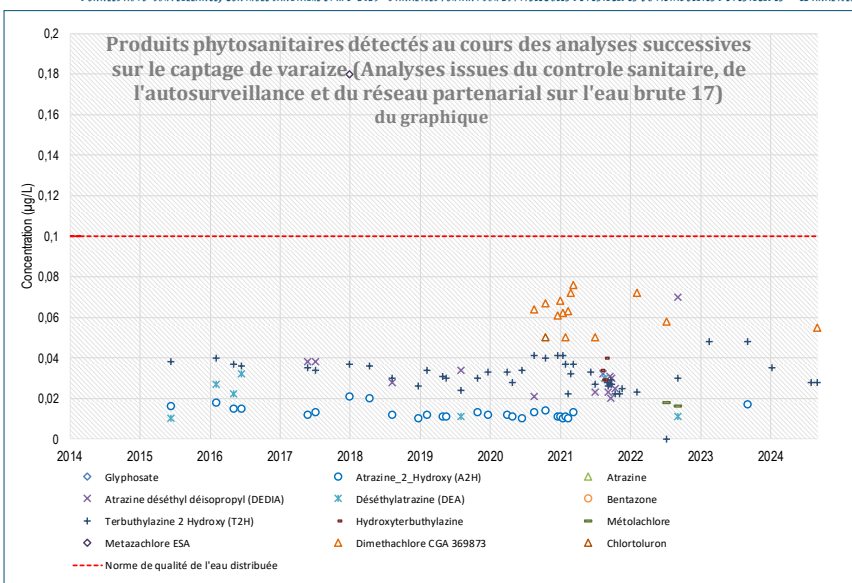
L'eau du captage ne peut par conséquent être utilisée que diluée avec de l'eau provenant de la Charente pour respecter la limite de qualité 50 mg/L de nitrates au robinet.



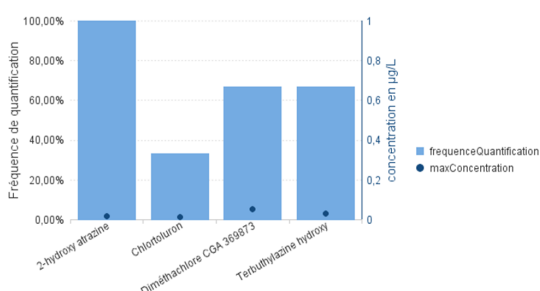
NB : ouvrage non exploité du 25/10/2023 au 18/06/2024, pour observation de l'évolution des concentrations en chlorothalonil-R471811 pendant la période de recharge de la nappe.

SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES

Données auto-surveillance, Contrôle sanitaire et RPB 2025 : 3 analyses portant sur 254 molécules de pesticides ou métabolites de pesticides + 12 analyses chlorothalonil-R471811



NB : Le graphique ci-dessus ne présente pas les résultats des analyses des métabolites du chlorothalonil (fongicide interdit fin 2019 et plus utilisé depuis début 2020). Ces métabolites sont probablement présents depuis longtemps, mais ils n'ont été « découverts » qu'en juillet 2023 lors de leur ajout au contrôle sanitaire.



Les détections de molécules phytosanitaires dites pertinentes sont récurrentes au captage de Varaize, mais les concentrations restent habituellement inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L au robinet. En 2025, il y a eu trois prélèvements pour analyse complète d'une liste de 254 molécules.

4 molécules ont été détectées dont deux métabolites de l'atrazine (herbicide interdit d'usage depuis 2003). Du Diméthachlore CGA 369873 (0.054 µg/L) et du chlortoluron (0.013 µg/L) sont également apparus.

Le diméthachlore est un herbicide du colza et le chlortoluron est un herbicide couramment utilisé sur blé tendre.

D'autre part, les concentrations en chlorothalonil-R471811, classé comme non pertinent par l'ANSES varient entre 0.7 et 3 µg/L.

Le chlorothalonil-R471888 est également régulièrement présent, mais en quantités inférieures à 0,1 µg/L.

Pour aller plus loin : anses.fr - Détecter et surveiller les pesticides dans l'eau du robinet

Pour toute information, contactez-nous :

Le Programme Re-Resources est financé par :



Service Eau Potable Exploitation

05 46 30 35 34

Secretariat.eau@agglo-larochelle.fr

